



# Prise de position

## Le tabagisme et la santé

### Prise de position du CII :

L'épidémie de tabagisme constitue une cause importante et grave de maladies chroniques et de décès évitables, ainsi qu'une grave menace pour la santé publique. Pourtant, les mesures prises pour la contrecarrer restent insuffisantes.

Le Conseil international des infirmières (CII) s'engage à prendre des mesures et à adopter des politiques visant :

- À interdire l'utilisation de tabac dans tous les lieux publics, écoles et lieux de travail.
- La prévention et l'arrêt de la consommation de tabac par les infirmières et les étudiantes en soins infirmiers.
- À encourager les organisations nationales d'infirmières (ANI) à adopter la même politique dans leurs bureaux et pendant leurs réunions et autres manifestations.
- À nouer des partenariats avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales internationales, ainsi qu'avec des organisations de professionnels de la santé, pour protéger les personnes contre les effets de la fumée passive.
- À aider les ANI et les infirmières à organiser des programmes d'aide au sevrage tabagique.
- À continuer de plaider en faveur de l'application intégrale de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (FCTC).
- À soutenir l'application de programmes de sevrage tabagique en vue du bannissement de la fumée des lieux de travail.

Le CII encourage ses associations membres à coordonner leurs efforts avec d'autres groupes nationaux afin d'amener les gouvernements et le public à prendre conscience des effets nocifs du tabac sur la santé, et d'inciter les autorités à réduire, décourager et finalement éliminer le tabagisme. De manière plus précise, le CII préconise les actions suivantes au niveau des États :

- Faire du lobbying en faveur de l'adoption de politiques interdisant la publicité, la promotion et le sponsoring liés au tabac, et imposant l'inscription de mises en garde sur tous les produits à base de tabac.
- Collaborer avec les gouvernements en vue de l'introduction de mesures fiscales et législatives (augmentation des taxes sur les produits à base de tabac, etc.).
- Soutenir le principe de l'interdiction de la fumée dans les lieux publics : écoles, lieux de travail, transports aériens, lieux dévolus au sport, etc.

**International  
Council of Nurses**

3, place Jean-Marteau  
CH -1201 Geneva • Switzerland  
Telephone +41 (22) 908 0100  
Fax +41 (22) 908 0101  
e-Mail : [icn@icn.ch](mailto:icn@icn.ch)  
Website : [www.icn.ch](http://www.icn.ch)

/...

- Participer à des campagnes d'éducation et d'information axées sur le grand public, et ciblant en particulier les groupes les plus vulnérables, comme les jeunes.
- Offrir des incitations aux producteurs de tabac pour qu'ils s'orientent vers d'autres cultures.
- Encourager les infirmières fumeuses à devenir des modèles et leur proposer des programmes de sevrage tabagique.
- Inciter les infirmières à intégrer la prévention et l'arrêt du tabagisme, ainsi que la prévention du tabagisme passif, à leur pratique professionnelle.
- Œuvrer pour l'intégration de l'information sur le tabac et la fumée à tous les niveaux des programmes de formation aux soins infirmiers.
- Identifier des moyens d'aider les patients fumeurs hospitalisés à s'intégrer à un environnement non-fumeur.
- Organiser des programmes sevrage tabagique et de lutte contre le tabagisme.
- Veiller à n'entretenir aucune collaboration avec l'industrie du tabac et à ne recevoir aucun de ses financements.

### Contexte:

Le tabagisme ne cesse de progresser au niveau mondial. Chaque année, il entraîne la mort de près de **5,4 millions de personnes, du fait du cancer du poumon, d'affections cardiaques et d'autres maladies. Quarante-vingt pour-cent de ces décès surviennent dans des pays en voie de développement..** Sans intervention, ce chiffre devrait s'élever à huit millions de décès en 2030. Un certain nombre d'interventions efficaces et économiques de lutte contre le tabagisme existent : interdiction de la fumée dans les lieux publics, mises en garde relatives aux dangers du tabagisme, augmentation des taxes sur le tabac et soutien aux personnes qui souhaitent arrêter de fumer<sup>1</sup>.

Le Code déontologique pour la profession infirmière du CII<sup>2</sup> affirme que la promotion de la santé et la prévention des maladies sont des responsabilités essentielles de l'infirmière. En outre, les infirmières ont, en tant que citoyennes, le devoir de lancer et de soutenir des actions visant à répondre aux attentes sociales et aux besoins de santé du public.

Les problèmes de santé causés par la consommation de tabac sont tout à fait évitables. Les interventions et politiques de promotion de la santé et de prévention des maladies préconisées par la Convention-cadre de lutte antitabac de l'OMS doivent être renforcées. Les infirmières sont particulièrement bien placées pour faire respecter les dispositions de la Convention. En outre, les infirmières et leurs ANI doivent s'impliquer dans la recherche sur le tabagisme et sur la diffusion des résultats de ces recherches.

---

<sup>1</sup> OMS (2008). *Rapport sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2008. Le programme MPOWER*. Genève, OMS

<sup>2</sup> Conseil international des infirmières (CII), *Code déontologique du CII pour la profession infirmière*, révision 2005.

**Adoptée en 1999.**

**Revue et révisée en 2006 et en 2012**

Ancienne prise de position intitulée : *La consommation du tabac et la santé*

**Prises de position y afférentes :**

- Réduire les dangers pour la santé liés à l'environnement et au style de vie
- La santé et la sécurité des infirmières au travail
- Le rôle des infirmières en matière de prévention et de détection précoce du cancer

Le Conseil international des infirmières est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières représentant des millions d'infirmières du monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre à promouvoir des soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé dans le monde.